



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 31134

Texte de la question

Reponse. - Le ministre des affaires sociales et de l'emploi est conscient de la situation, en matiere d'assurance vieillesse, des personnes assumant ou ayant assume benevolement les fonctions de tierce personne aupres de leur conjoint, ou d'un membre de leur famille, infirme ou invalide. Sans presumer des decisions que pourrait etre amene a prendre le Gouvernement, les services des divers ministeres concernes procedent actuellement a l'examen des difficultes liees a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des affaires sociales et de l'emploi est conscient de la situation, en matiere d'assurance vieillesse, des personnes assumant ou ayant assume benevolement les fonctions de tierce personne aupres de leur conjoint, ou d'un membre de leur famille, infirme ou invalide. Sans presumer des decisions que pourrait etre amene a prendre le Gouvernement, les services des divers ministeres concernes procedent actuellement a l'examen des difficultes liees a cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Seitlinger Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31134

Rubrique : Retraites: generalites

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1987, page 5587

Réponse publiée le : 8 février 1988, page 555